



**Utilisation du DMP : Qui fait quoi en
pratique et dans l'espace santé ?
Récupération des données ?**

DOSSIER DOCUMENTAIRE

**Groupes Qualité Pays de la Loire et Centre Val de Loire :
Novembre 2024**

Ecriture : Adriaan DETAVERNIER et Cyrille LEROY, Animateurs PDL

Relecture : Elodie Cosset coordinatrice Groupe Qualité

Utilisation de mon Espace Santé: Qui fait quoi en pratique ?

Plan du dossier documentaire :

I- Contexte et Historique : d'une lente gestation du DMP à la genèse de l' ENS (Espace Numérique Santé)

II- Fin de la théorie . En pratique, comment ça marche ?

III- Des intérêts partagés entre patients et professionnels ?

IV- Premiers retours et perspectives :

V- Limites

VI- Que font nos voisins à l'international ?

VII- Conclusion

I- Contexte et Historique : d'une lente gestation du DMP(Dossier Medical Partagé) à la genèse de l' ENS (Espace Numérique Santé)

On a essayé de faire court pour résumer au plus simple 20 ans d'aller retour administratif. On a mis en gras et italique les grandes dates clés pour faire simple

Le projet est officiellement lancé sur le plan législatif par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie.

Afin de mettre en œuvre le dossier médical partagé, un groupement d'intérêt public (GIP), le Groupement de préfiguration du dossier médical partagé, a été constitué en avril 2005, regroupant l'État (ministère de la Santé), l'Assurance maladie (CNAM) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Son expérimentation a commencé au deuxième semestre 2006, et a impliqué médecins libéraux, hôpitaux, et réseaux de soins. Ces derniers ont bénéficié pendant quelques mois de ce dossier informatisé, dont ils autorisaient l'accès éventuel à des médecins ou établissements de santé.

Le 23 juin 2008, le ministère de la Santé annonce la relance du DMP au niveau national. Le 5 mars 2009, Jean-Yves Robin, le directeur général du GIP-DMP et de la future Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé) évoque le lancement des premiers DMP pour mi-2010 qui seront centralisés dans un premier temps chez un seul hébergeur informatique.

Le service du DMP est finalement déployé à partir de décembre 2010. A partir du 5 janvier 2011, les Français qui le souhaitent peuvent demander la création de leur DMP

Au début de 2014, environ 400 000 dossiers ont été créés loin des objectifs initiaux. Environ 500 millions d'euros ont été investis depuis 2004, essentiellement par l'assurance maladie.

Pourtant, d'après un sondage publié en 2013, 83 % des Français sont favorables à son principe.

Fin 2020, dix millions de Dossier médical partagé sont hébergés. Ils sont peu enrichis au-delà des données de remboursement de l'assurance maladie.

Une enquête réalisée en 2022 auprès des médecins libéraux bretons confirmait cela avec une utilisation du DMP en pratique très faible, seulement 10 % déclarent l'utiliser quotidiennement ou régulièrement, mais une volonté de l'utiliser semblait se dessiner, 21% déclarant avoir pour projet de l'utiliser. A contrario pourtant , en 2020, 80 % des médecins généralistes de moins de 50 ans utilisaient quotidiennement les trois outils socles de la e-santé : le dossier patient informatisé, le logiciel d'aide à la prescription et la messagerie sécurisée de santé, donc des médecins déjà prêts à utiliser les outils numériques en santé.

Suite à ce constat de sous-utilisation tant par les usagers que par les professionnels de santé, le « Ségur du numérique en Santé » lancé en 2021 a pour ambition déclarée de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Cela a entraîné le déploiement par l'État de « Mon Espace Santé » et aussi la mise à jour de l'ensemble de nos logiciels médicaux référencé Ségur , des fois de façon fastidieuse, mais permettant la compatibilité avec l'INS et l'alimentation du DMP automatisée

La Cnam a été désignée comme autorité chargée du déploiement de l'ENS.

À partir de janvier 2022, le DMP est donc intégré à “Mon Espace Santé”

Ouvert par défaut à tous les usagers, comme le carnet de santé papier à son époque, il permet de stocker et de partager ses documents de santé. Ce lancement a pu être comparé par Olivier Véran, alors Ministre des solidarités et de la santé, à la révolution qu'a représenté il y a 25 ans le lancement de la carte vitale, et qui devrait bientôt voir naître d'ailleurs la e-carte vitale mais c'est une autre histoire

Toutes les données collectées sont hébergées de façon sécurisée en France auprès de deux sous-traitants : la société Worldline au travers de sa filiale Santeos, concernant les données du DMP, et la société Atos pour toutes les autres données de Mon espace santé.

II- Fin de la théorie . En pratique, comment ça marche ?

On tient à remercier nos confrères d'APIMED de la région Bretagne qui ont fait un thème similaire et qui ont fait un pratico pratique qu'on vous partage, car en Pays de la Loire, on aime nos voisins bretons.

Toute utilisation d'un outil nécessite pour le médecin de sécuriser son accès, singulièrement dans le domaine du numérique.

L'usage de la Carte de Professionnel de Santé (CPS) est répandu (95% de feuilles de soin dématérialisées en 2020).

L'accès aux services peut également se faire via une e-CPS sur Pro Santé Connect.

Coté patient, l'INS (Identité Nationale de Santé) a été instituée de façon à assurer une interopérabilité des outils et une identité-vigilance (éviter de mettre la biologie de Jean MARTIN né le 01/01/1945 dans le dossier de Jean (Claude) MARTIN né le 02/02/1946 par exemple).

Le processus peut paraître chronophage et complexe, d'autant plus que le médecin n'est pas habitué à demander une pièce d'identité à son patient. Cependant, c'est la condition nécessaire à l'utilisation des outils décrits ensuite, la vérification n'est à faire qu'une fois, les logiciels « ségur » récupèrent pour la plupart les informations et, s'il s'agit d'un patient connu, que le médecin estime qu'il connaît suffisamment bien son patient et son état civil, et que les traits d'identité qui apparaissent confirment des informations déjà connues, alors le médecin peut simplement cocher dans le logiciel la phrase « J'atteste déjà connaître l'identité de cette personne et sa correspondance aux traits d'identité INS.»

Vous voilà connecté ((e)CPS + INS) sur votre solution logicielle professionnelle référencée Ségur DMP- Compatible

En principe, votre logiciel se connecte automatiquement au DMP du patient. Cette interface, variable selon vos solutions logicielles, vous permet d'accéder au carnet de santé numérique personnel, partagé, sécurisé de votre patient.

L'utilisateur peut le consulter sur Internet et via une application mobile (Mon Espace Santé), l'enrichir d'informations (ATCD, vaccination, etc.) et de documents et en contrôler l'accès en autorisant ou non les professionnels à le consulter ou à l'alimenter.

Le DMP contient notamment les antécédents du patient, l'historique des remboursements, d'éventuelles allergies, les traitements en cours, le volet médical de synthèse, les lettres de liaison de séjour hospitalier, les comptes-rendus d'hospitalisation et de consultation, les résultats d'examen (radios, analyses biologiques...), la mention du don d'organes, les directives anticipées, à la condition que ces éléments aient été versés par les professionnels ou le patient.

Le patient garde à tout moment la possibilité de fermer son DMP, ou de masquer certaines données de santé.

Le DMP est gratuit et n'est pas obligatoire.

Mon Espace Santé est un service public constituant un portail d'accès destiné au patient qui lui permet de gérer sa santé. Elle lui permet d'accéder à son carnet de santé numérique (DMP) mais aussi d'utiliser certains services numériques (ex: Tabac Info Service, Qualiscope, etc.), un agenda de santé (examens dentaires, bilans de prévention, vaccination, dépistages) et une messagerie de santé sécurisée (MSS)

Votre logiciel métier peut être configuré de façon à alimenter automatiquement le DMP du patient : vos ordonnances, les antécédents (ce qui nécessite de les coder en CIM 10 idéalement), les allergies et effets indésirables, le traitement médicamenteux, le mode de vie, les facteurs de risque, les points de vigilance.

Ces informations au global constituent un Volet de Synthèse Médicale (VSM) qui peut être déposé automatiquement dans le DMP du patient ce qui constitue un outil de coordination entre professionnels.

III- Des intérêts partagés entre patients et professionnels ?

a) Quel intérêt pour le patient ?

Dans la mesure où son DMP est correctement et régulièrement renseigné par les professionnels de santé qui le prennent en charge, de nouveaux intervenants pourront avoir accès immédiatement à ses informations médicales lors d'une hospitalisation ou d'une première consultation.

Le suivi des patients nécessitant des soins et un accompagnement dans la durée (femmes enceintes, personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques) est ainsi facilité ; ce qui permet d'éviter les interactions médicamenteuses et de re-prescrire des examens ou traitements.

Il permet de stocker aussi des documents médicaux précieux de façon sécurisée et d'éviter la perte de ces documents pour ces patients qui peuvent donc les consulter même en cas de déplacement sous réserve bien sûr d'une connexion internet et de savoir utiliser l'outil numérique, on y revient un peu plus loin.

Il permet également des échanges sécurisés via la MSS avec les professionnels de santé qui le suivent, l'échange restant possible à ce jour à l'initiative des professionnels de santé qui le souhaitent. Source de débats potentiel de votre groupe qualité sur l'utilisation ou non de cette MSS

b) Quel intérêt pour le médecin généraliste ?

Bien que les informations retrouvées dans le DMP puissent être redondantes avec les informations déjà indiquées dans votre logiciel métier ou via les téléservices de l'assurance maladie, vous pourrez récupérer certaines informations manquantes (dernier compte rendu d'hospitalisation adressé à l'ancien médecin traitant, biologie perdue) voire obtenir certaines informations d'observance (médicament prescrit mais jamais délivré, traitement psychiatrique sans courrier du psychiatre, etc.). Dans le cas d'un patient de passage, vous trouverez des informations utiles dans ce VSM, si le patient vous donne l'autorisation d'y accéder (recueil impératif du consentement du patient).

L'alimentation du DMP via le VSM a notablement été valorisée pour les patients en ALD par le versement d'une prime selon le taux de remplissage et la patientèle déclarée médecin traitant, au premier ou deuxième semestre 2024 selon votre degré d'avancement

Son calcul est défini comme suit :

Un versement forfaitaire de 1 500 € est accordé si le centre de santé a élaboré des VSM pour au moins 50 % de sa patientèle « médecin traitant » en ALD, et que ces VSM sont intégrés au Dossier Médical Partagé (DMP) de ces patients au sein de Mon espace santé.

Ce montant est doublé, soit 3 000 €, si le centre de santé a élaboré des VSM pour au moins 90 % de sa patientèle « médecin traitant » en ALD, et que ces VSM sont intégrés au DMP de ces patients au sein de Mon espace santé.

Les règles de calcul de ce forfait sont détaillées dans la [note méthodologique \(PDF\)](#) ci contre.

Cette rémunération est financée par l'Union européenne - (NextGenerationEU)

Ce remplissage est également valorisé dans le forfait structure volet 2 de service aux patients.

Tout comme l'est également l'usage de la messagerie sécurisée de santé. Ci dessous la capture d'écran du site AMELI des indicateurs forfait structure.

Indicateurs	Statut	Cible 2023	Cible 2024	Points
Taux d'usage DMP (1)	Calculé	20 %	30 %	40
Taux d'usage de la messagerie de santé Mon espace santé entre PS et patients	Calculé	5 %	10 %	40

IV- Premiers retours et perspectives :

Il faut savoir que les Français semblent séduits par cet outil. Une enquête, menée fin juillet 2020 par OpinionWay auprès de 2 100 citoyens âgés de 18 ans et plus, a en effet révélé que 8 Français sur 10 se déclarent « favorables » à l'utilisation de cet espace numérique. Un rapport de l'Observatoire Numérique en Santé corroborent ces chiffres : les Français sont 78% à considérer que le numérique est une bonne chose pour l'accès à la santé.

Lors du déploiement sur tout le territoire, moins de 2 % des utilisateurs ont refusé l'ouverture de leur espace santé. Il faut cependant prendre ces chiffres avec une certaine réserve car, comme on le verra dans la partie suivante, l'ouverture de l'ENS étant automatique, ce pourcentage peut-être au contraire révéler un désintérêt des personnes concernées.

Les premières données semblent encourageantes. Lors d'une conférence de présentation organisée le 13 février 2023, soit un an après le lancement généralisé de Mon espace santé, on apprend que 65,7 millions de comptes ont été créés de façon automatisée.. Il n'y a cependant que 15 millions d'utilisateurs à avoir activé le service, selon les derniers articles de presse d'octobre 2024. Il y a moyen de faire mieux puisque neuf français sur dix ont déjà eu recours au moins une fois à un outil numérique pour leur suivi en santé, que ce soit pour une prise de rendez-vous, une téléconsultation, un échange avec l'Assurance-maladie ou leur mutuelle.

Les professionnels de santé se saisissent également de l'outil puisque, durant le seul mois de février 2023, plus de 10 millions de documents ont été envoyés aux patients par ces acteurs. Aujourd'hui, "trois documents de santé sur cinq" produits en France sont versés directement sur ces dispositifs, a-t-elle déclaré, précisant que "60%" des carnets de santé contiennent par ailleurs au moins un document.

En Pays de la Loire, on est plutôt connectés avec des chiffres de 10 % au dessus de la moyenne nationale , cf les chiffres de l'ARS

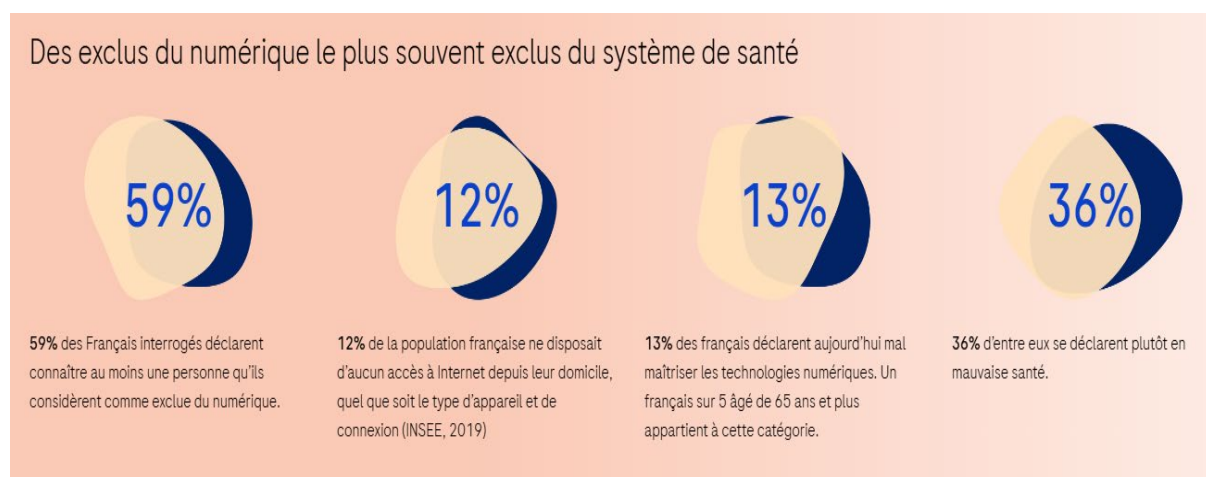
Fin juin 2024, le déploiement en Pays de la Loire représentait :

- **2,467 millions de DMP alimentés par les professionnels et structures de santé**
- **soit près de 69% des DMP Ligériens (Mon espace santé) alimentés depuis leur ouverture**

V- Limites

Au-delà des nécessaires difficultés techniques de déploiement et d'acceptabilité de ce nouvel outil numérique, se pose la principale problématique de l'illectronisme et de la littératie en e-santé, 13 millions de Français étant concernés par cette fracture numérique . Un français sur 5 âgé de 65 ans et plus appartient à cette catégorie.

Ces quelques chiffres du Rapport de l'Observatoire de l'accès au numérique en santé de la Fondation Roche de juin 2021 :



Cette fracture a pu être en partie levée par l'ouverture numérique automatisée de l'espace santé.

Des mails et courriers ont été envoyés du 2 mars au 9 mai 2022, à tous les bénéficiaires de l'assurance maladie afin de les informer de l'ouverture automatique et prochaine de leur espace de santé. **Il a ainsi été procédé à l'envoi de 24 millions de courriers et 41 millions d'e-mails dans ce laps de temps.**

Un numéro de téléphone dédié à Mon Espace Santé, le 34.22, a également été mis à disposition du public, service gratuit, toujours ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

En septembre 2023, l'Assurance Maladie et ses partenaires relancent la campagne Mon espace santé avec un double objectif de rappel à l'esprit et d'incitation au téléchargement de l'application. Seront déployées à cette occasion :

- une campagne TV et vidéo online via un film générique et 3 films thématiques. Le fameux spot de l'Astronaute que vous avez certainement vu ou entendu . Ci joint le lien si vous étiez passé à coté :

[Mon espace santé - campagne publicitaire](#)



- une campagne radio déclinant le spot TV générique ;
- une campagne digitale intégrant un volet social média avec Snapchat
- une campagne d'affichage numérique en officines, maisons de santé et Centres hospitaliers universitaires (CHU). Je vous mets l'affiche et le flyer patient en lien ci dessous :

Affiche cabinet

https://www.assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/MON%20ESPACE%20SANTE_AFFICHE_CABINETS_400x600_STDC_sept23.pdf

Flyer patient

https://www.assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/MON%20ESPACE%20SANTE_flyer-assures_100x210_sept23.pdf



**Partez
à la conquête
d'un nouvel espace
pour votre santé.**

**mon
ESPACE
SANTÉ**

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Une deuxième limite est le surplus et le manque de hiérarchisation des données. La présentation de l'espace santé doit ainsi s'améliorer, pour que le professionnel voit immédiatement les documents d'intérêt, sans être noyés par des informations non pertinentes.

Une dernière limite, que des patients ont pu aborder et qui ont également pu vous questionner, est le sujet bien plus vaste, qui pourrait faire l'objet d'un thème à part entière et qui pourra également faire

partie de vos discussions, de la sécurité, la protection et l'utilisation des données numériques en santé

La FAQ de Mon Espace Santé y répond en assurant de la sécurité des données selon le régime RGPD, des données hébergées en France, données conservées 10 ans après la clôture de l'espace Santé en cas de fermeture et de possibilité de suppression volontaire immédiate par l'utilisateur lui-même de son profil médical, mesures de santé et de sa messagerie

VI- Que font nos voisins à l'international ?

Tous nos voisins européens construisent peu à peu l'équivalent de notre Espace Santé de façon assez simultanée, sous l'impulsion de l'Union Européenne.

Ça s'appelle ELGA en Autriche , le DEP en Suisse, le Sumehr en Belgique...

L'Union Européenne met en place actuellement SESALI, Service européen de santé en ligne. SESALI est le Service européen de santé en ligne. Il permettra aux professionnels de santé d'accéder de manière sécurisée à la synthèse médicale d'un patient provenant d'un autre pays de l'Union européenne sans barrière linguistique :antécédents classés en CIM 10, allergies, traitements en cours, sont des exemples de données de santé que Sesali pourra normalement afficher

Actuellement , le service est introduit progressivement dans la plupart des pays de l'Union européenne. A l'heure actuelle, les patients des pays suivants sont éligibles au service : Croatie, Espagne, Estonie, Luxembourg, Malte, Portugal, République tchèque, Lettonie. Le déploiement en France est prévue pour 2025-2026

VII - Conclusion

Sur ces nouvelles exotiques, et sans oublier votre carte européenne d'Assurance Maladie lors de vos prochaines escapades et votre propre moyen d'accès à Votre Espace Santé en cas de besoin, cet espace numérique en santé semble en quelque sorte un premier pas vers l'"Empowerment" (communément défini comme l'"accroissement du pouvoir d'agir" des individus, qui est l'un des principaux leviers pour promouvoir la santé des populations) du patient qui dispose de l'accès et du contenu de son Espace Santé , de ce qu'il souhaite partager et à Qui.

Merci d'avoir lu jusque là pour ceux qui ont été très patients, thème vaste et un océan des possibles très large, qui sera je l'imagine source de débats ultra qualitatifs dans vos groupes Qualité respectifs :-)

Vos rédacteurs :

Detavernier Adriaan

Leroy Cyrille

Et avec le soutien toujours d'Elodie Cosset

Abreviations utilisées :

CPS: Carte professionnel de Santé

DMP : Dossier Médical Partagé

ENS : Espace Numérique en Santé

FAQ : Foire aux Questions

INS : Identité Nationale de Santé
CIM 10 : Classification internationale des Maladies
MSS : Messagerie Sécurisée de Santé
SESALI : Service européen de santé en ligne.
VSM : Volet de Synthèse Médicale

BIBLIOGRAPHIE

1. *Mon Espace Santé*. (s. d.). <https://www.monespacesante.fr/>.
2. *Modernisation du cabinet médical avec le forfait structure*. (2024, 28 juin). <https://www.ameli.fr/vendee/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/modernisation-cabinet>.
3. *La campagne Mon espace santé rend l'assuré acteur de sa santé*. (2023, 4 septembre). <https://www.assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/action/campagnes-communication/campagne-monespacesante>.
4. *Observatoire de l'accès au numérique en santé - Fondation Roche*. <https://fondationroche.org/nos-initiatives/observatoire-de-laces-au-numerique-en-sante/>
5. *Protection des données personnelles*. (s. d.). <https://www.monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles>.
6. *Accueil | Santeos France*. (s. d.). <https://santeos.com/fr-fr/home>
7. *Atos déploie avec succès Mon Espace Santé*. (s. d.). https://atos.net/fr/2022/communiqués-de-presse_2022_11_23/atos-deploie-avec-succes-mon-espace-sante
8. Gall, A. L. (2024, 6 février). *Dossier médical numérique : deux ans après sa création, quel succès pour "Mon espace santé" ?* Franceinfo. https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-billet-vert/dossier-medical-numerique-deux-ans-apres-sa-creation-quel-succes-pour-mon-espace-sante_6335197.html
9. *Mon Espace Santé : le carnet de santé numérique adopté par 15 millions de Français*. (s. d.). BFMTV. https://www.bfmtv.com/tech/actualites/mon-espace-sante-le-carnet-de-sante-numerique-adopte-par-15-millions-de-francais_AD-202410160621.html
10. *Mon espace santé : le carnet de santé numérique !* (s. d.). Agence régionale de santé Pays de la Loire. <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/mon-espace-sante-le-carnet-de-sante-numerique>
11. *Le SumEHR*. (s. d.). Réseau Santé Bruxellois. <https://brusselshealthnetwork.be/professionnels-de-la-sante/je-minforme/le-dossier-sante-de-mes-patients/le-sumehr/>
12. *Dossier électronique du patient : en Autriche, toutes les parties satisfaites !* (s. d.). DOC | Le rendez-vous des médecins vaudois. <https://www.svmed.ch/doc-mag/dossier-electronique-du-patient-en-autriche-toutes-les-parties-satisfaites/>
13. *Sesali - Service européen de santé en ligne*. (s. d.). <https://sesali.fr/ncpehfr-gui/index.html>

- 14. Morlet-Haidara, L. (2023) . L'empowerment du patient et l'Espace Numérique de Santé « Mon espace santé » Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM) N° 36(1), 34-44. <https://doi.org/10.3917/jdsam.231.0034>.**
- 15. Yvon Merlière. Les enjeux de l'information médicale du patient : du Dossier Médical Personnel (DMP) à Mon Espace Santé (MES). Journal de droit de la santé et de l'assurance maladie, 2022.**